

Compte-rendu

Comité de Suivi Natura 2000
05/12/2018



**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

 CCSCC - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

 @cc_scc

Etaients présents :

M. SIMONET Bernard	Président du Comité de Suivi
M. DUPLESSIS Daniel	Président de la c.c.S.c.c.
M. GORGE Jean-Noël	Maire de FLEY
Mme LANOISELET Dominique	Maire de BUXY/Conseillère Départementale
M. MICHOT Daniel	Mairie de SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU
M. MONARD Robert	1 ^{er} Adjoint – Mairie de CURTIL SOUS BURNAND
Mme POITOUT Marie-Josèphe	Adjointe – Mairie de CHAGNY
M. VALETTE	Maire de SAULES
Mme BARNEL Sylvie	Responsable unité Milieux Naturels et Biodiversité – DDT 71
Mme GASTELLIER Isabelle	Chargée d'étude Natura 2000 – DDT 71
Mme HAMMOU Lucile	Chargée de mission FEADER – Conseil Régional BFC
Mme SERVANT Tiphaine	Vacataire – DDT 71
M. BARRE Bertrand	Responsable Environnement – ONF Bourgogne Est
M. BELORGEY Alexis	Technicien territorial – Grand Chalon
M. DURY Bertrand	Chargé de mission – Chambre d'Agriculture 71
M. MICHEL Guillaume	Chargé de mission LEADER – Syndicat Mixte du Chalonnais
Mme POIREL Gaëlle	Chargée de mission Natura 2000 – c.c.S.c.c.
M. CORTET Michel	Administrateur – Forestiers privés 71
M. BARBOTTE Quentin	Chargé d'études - SHNA
M. JEANDENAND Frédéric	Chargé de missions – CEN Bourgogne

Excusés :

M. André ACCARY	Président du département de Saône-et-Loire Représenté par Mme Dominique LANOISELET
Mme UNTERMAIEUR Cécile	Députée de la 4 ^e circonscription de Saône-et-Loire
M. ROBIN Pierre	Maire de Montagny-les-Buxy-LES-BUXY
Mme DUROURE Véronique	Directrice Générale des Services à la c.c.S.c.c.
Mme FRATY Christelle	INAO

Ordre du Jour :

- Bilan de l'année 2018
- Présentation du Programme d'Animation pour 2019
- Questions et Echanges

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

1- Bilan de l'année 2018

L'animatrice a commencé la séance en présentant le travail effectué en 2018.

Pastoralisme

Un gros travail a été fourni en 2018 sur un projet de remise en pâturage de parcelles de pelouses calcaires communales abandonnées.

Pour cela, des contacts ont été pris auprès des communes pouvant être concernées, puis une prise de contact a été faite avec l'exploitant pressenti.

Des conventions ont été signées entre l'éleveur et les communes.

La remise en pâturage a été suivie et encadrée au niveau des pratiques par la chargée de mission, notamment grâce aux plans de gestion pastorale rédigés dans le cadre des MAEC.

Un suivi de l'évolution de la flore a été mis en place pour pouvoir appréhender l'évolution des espèces et adapter les pratiques au besoin.

Un travail de communication a été réalisé : création d'affichage pour la parcelle, pour les mairies.

Un important travail de concertation a été fait sur la commune de Saint-Gengoux-le-National suite à un accrochage entre le chien de protection et le chien d'un habitant lors de la transhumance. Des solutions de conciliation entre le berger et la commune sont en cours d'étude.

MAEC

Rédaction du Projet Agri Environnemental et Climatique (PAEC) et présence à la Commission Régionale Agri Environnementale et Climatique (CRAEC) à Dijon.

2 exploitants engagés en MAEC sur 44 ha : diagnostic des parcelles, signature des pré-engagements, aide à la déclaration Telepac, rédaction des plans de gestion pastoraux.

Communication

- Deux visites à destination au grand public ont été organisées : une à Chasseyle-Camp avec l'association Plaquemine, une à Culles-lès-Roches avec l'association Culles Initiatives. Une trentaine de personnes étaient présentes pour chaque sortie.

- Les moyens de communications internes à la c.c.s.c.c. ont été utilisés : participation à la Newsletter environnement (les Z'infos Vertes) et au bulletin intercommunal biannuel (Les nouvelles).

- Plusieurs articles sont parus dans le Journal de Saône et Loire à propos de la transhumance, de la restauration des pelouses, du cairn redécouvert suite aux travaux à Culles-lès-Roches.

- Lors du concours « Capitale Française pour la Biodiversité » auquel a participé la c.c.S.c.c., le projet de remise en pâturage de pelouses a été sélectionné pour figurer au recueil d'actions exemplaires.

Fusion des entités chiroptères

La fusion des entités à chiroptères a eu lieu en 2018 : une consultation des communes a été faite par courrier. Suite à cette consultation, l'animatrice a répondu aux sollicitations des communes pour des renseignements sur cette fusion.

L'animatrice a participé à une formation au Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges sur les chiroptères.

Etude des lépidoptères

Deux sites ont été étudiés cette année via le protocole Chrono-ventaire : le Mont Péjus et le Mont Saint Roch.

38 espèces ont été recensées sur le Mont Péjus et 23 sur le Mont Saint Roch. Les résultats seront analysés plus finement mais d'ores et déjà la présence d'espèces rares a été confirmée (L'Ermite, l'Agreste, Le Grand nègre des bois...)

2- Présentation du Programme d'Animation pour 2019

ACTION 1 : TRAVAIL AVEC LE MONDE AGRICOLE

Continuité dans le suivi des agriculteurs engagés dans des MAEC, ainsi que dans le travail avec les éleveurs et les Maires pour la mise en place de pâturage sur des parcelles non pâturées.

Repérage de nouvelles parcelles susceptibles d'être mises en pâturage.
Concertation entre les exploitants agricoles et les propriétaires de parcelles.

ACTION 2 : MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS PASTORAUX

Mise en place de financements via contrat Natura 2000 ou bien subventions du Conseil départemental et du Conseil Régional.

Aménagements pastoraux sur les entités de Montagny-lès-Buxy, Culles-lès-Roches, et Saules.

Panneaux d'information accompagnant ces clôtures.

Suivi des travaux et suivi de l'évolution du matériel.

ACTION 3 : COMMUNICATION

Mise en place de sorties nature sur les pelouses, afin d'expliquer les actions développées. Préparation des sorties, communication préalable pour maximiser la présence du public.

Potentiellement : participation aux stands occupés par la c.c.S.c.c., notamment par le biais de l'exposition photo.

Mise en place d'un programme de sensibilisation aux pelouses calcaires envers les plus jeunes (en utilisant les outils existants) par contact avec les structures en place sur le territoire (ALSH et EMA de la c.c.S.c.c., service communication du Grand Chalon, écoles).

Création et mise en place d'affichages pour expliquer les actions de pâturage et permettre l'acceptation du public des contraintes liées au pâturage.

ACTION 4 : REDACTION ET IMPRESSION DE LA LETTRE D'INFORMATIONS

Rédaction d'un numéro de la lettre d'informations

Impression et distribution aux mairies et aux ayants droits du site

ACTION 5 : POURSUITE DU TRAVAIL DE CONTACT AVEC LES MAIRIES

Rendez-vous avec les Maires, rappels sur Natura 2000, présentation du périmètre modifié

Réponses aux différentes questions et prospections pour la mise en place de contrats Natura 2000.

ACTION 6 : APPUI TECHNIQUE POUR LES ETUDES D'INCIDENCE NATURA 2000

Réponse aux sollicitations des porteurs de projets.

ACTION 7 : SUIVI SCIENTIFIQUE - CHRONO-INVENTAIRE DES LEPIDOPTERES

Choix des sites à étudier pour continuer le travail de 2018.

Mise en place du protocole de chrono-inventaire, résumé des données et transmission au coordinateur national.

ACTION 8 : SUIVI DU DOCOB

Dossier pour l'évolution du périmètre à transmettre à la DREAL avec les éléments cartographiques déjà réalisés et les données scientifiques données par l'étude qui serait réalisée en mai/juin par un bureau d'études.

ACTION 9 : REDACTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

Rédaction du rapport annuel d'activités 2019 et du programme 2020

ACTION 11 : FORMATION

Participation aux journées techniques organisées par le réseau (journées opérateurs, journée des gestionnaires d'espaces naturels...)

Formation AFB selon la disponibilité

3- Questions et Echanges

Divers thèmes ont été abordés lors du temps d'échanges :

- La révision du périmètre qui avait été annoncée au dernier Comité de suivi, notamment l'adaptation du périmètre au cadastre. Quel en est l'avancement ?

→ La DREAL a lancé la consultation sur la fusion avec les entités chiroptères ce qui a retardé le processus d'un an pour ce qui est du périmètre. Le travail de cartographie est réalisé et une étude scientifique par un bureau d'études est prévue pour compléter le dossier de demande de réévaluation du périmètre.

Les communes concernées par une potentielle nouvelle entité ont été contactées : Jambles et Saint-Désert pour le Mont Avril et la Chaume de la Renâche, Saint Martin sous Montaignu pour l'éperon rocheux au sud de l'entité actuelle, Fontaines et la propriétaire des parcelles privées concernées pour la commune de saint-Hilaire.

Le processus nécessaire à un classement Natura 2000 d'une nouvelle parcelle est rapidement décrit.

Remarque : A Fley, suite à la sécheresse de cet automne, il y a eu pâturage des parcelles de pelouses communales par des bovins et le résultat est comparable à celui présenté dans le contexte du projet de pastoralisme.

→ Oui, il est possible d'obtenir de très bons résultats avec un pâturage bovin également. La clé étant d'avoir un fort chargement pendant un temps court, ou bien d'avoir des animaux connaissant les parcelles et leur flore et consommant donc bien les espèces de pelouse. L'exemple est donné du pâturage mené par le troupeau de M. Aubert sur les 3 entités les plus au nord.

Questions sur le fonctionnement du pâturage de nouvelles entités :

Le pâturage peut-il provoquer la disparition de plantes des pelouses ?

→ C'est une possibilité, mais il faut bien prendre en compte que l'entretien des pelouses est indispensable pour le maintien de ces espèces à long terme. De plus, l'absence d'une espèce à un moment précis, parce qu'elle a été pâturée, ne veut pas dire qu'elle n'est pas présente sur le lieu (si elle a fini son cycle de reproduction elle sera présente l'année suivante)

Quels animaux sont les plus adaptés au pâturage des pelouses ? A quelle période ?

→ Les petits ruminants (ovins, caprins) sont souvent conseillés pour les pelouses calcaires. Cependant, dans les faits on utilisera les animaux disponibles sur place.

Quels sont les différents choix possibles pour la cohabitation animaux/public ?

→ Selon les animaux utilisés pour le pâturage, la fréquentation du public et la conformation des parcs de pâturage, diverses solutions peuvent être étudiées pour permettre la cohabitation.

La représentante du Conseil Régional précise, concernant la prochaine programmation PAC dont dépendra la mise en place de nouvelles MAEC, que l'Union européenne est toujours en train de travailler à sa rédaction.